

"UN TERRAIN D'ENTENTE"

De la construction
de la cohésion
sociale vers une
plus grande
indépendance et
une ouverture à la
propriété foncière
pour les femmes
mauritaniennes

MAURITANIE
MAI 2023

INTERNATIONAL
concordis
BUILDING RELATIONSHIPS FOR SUSTAINABLE PEACE



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Table des matières

I. Résumé et introduction	3
1. Vocabulaire et sigles	5
2. Méthodologie	6
3. L'autrice	6
II. Contexte	7
III. L'étude du cas des périmètres maraîchers	12
IV. Vers une évolution de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie ? 16	
V. De la construction de la cohésion sociale à l'évolution des attitudes et des comportements de genre	20
VI. Dix éléments clés ayant contribué au succès du programme	25



Représentant du FONADH remplissant des questionnaires d'évaluation du conflit avec des participantes au projet à Fass – Février 2023

I. Résumé et introduction

Présente en Mauritanie depuis 2013, l'ONG Concordis International (Concordis) intervient dans la Vallée du fleuve Sénégal, pour **encourager les communautés à résoudre leurs différents et à vivre ensemble de façon harmonieuse et économiquement bénéfique**. Initialement cette intervention visait à dépasser des clivages intercommunautaires ayant atteint leur paroxysme à la faveur des « événements » de 1989. Une des caractéristiques principales de ce conflit a résidé dans un désaccord vif et profond autour de l'utilisation des ressources naturelles et de la propriété foncière.

Initiant un processus de dialogue et de médiation en partenariat avec le Forum des Organisations Nationales de Droits Humains (FONADH), **Concordis a permis aux parties en conflit de dépasser leurs différends et de rétablir des canaux de communication progressifs, inclusifs de l'ensemble des communautés, des genres et des âges**. Aujourd'hui, la cohésion sociale est plus forte que jamais dans la zone ciblée par le programme, et passe par la gestion partagée des ressources naturelles, comme en témoignent les participant-es au projet qui l'illustrent en particulier par le renforcement des liens sociaux, comme par exemple les mariages intercommunautaires.

L'avènement de la cohésion sociale s'accompagne de changements sociaux inédits touchant en particulier les femmes. Des activités génératrices de revenus (AGR) intercommunautaires choisies par les participant-es ont été mises en place grâce à et pour soutenir cette cohésion sociale. Le cas particulier des périmètres maraîchers - cet emblématique « terrain d'entente » - sera décrit ici en détails.

Jadis terres de conflits, ces espaces ont, à la faveur du dialogue, fait l'objet d'accords communautaires puis cédés à des coopératives de femmes multicommunautaires pour leur travail agricole commun. Les femmes y trouvent une indépendance financière qui participe de leur autonomie croissante, bien que cela aille de pair avec une charge de travail supplémentaire : le travail champêtre qui s'ajoute désormais au travail domestique, qui, lui, ne fait pas l'objet d'un partage des tâches.

Cette étude est forte des informations collectées depuis 2013, tout au long des projets successifs menés par Concordis dans les trois régions mauritaniennes du Trarza, Brakna et Gorgol et d'une revue détaillée de la littérature existante. Elle s'appuie également sur des témoignages récoltés auprès des participant-es du projet, des partenaires et des acteurs nationaux. Elle vise à développer une analyse de l'impact de l'action de Concordis, qui va au-delà de l'établissement d'une cohésion sociale solide et durable.

L'étude identifie en effet **comment les dividendes de cette construction de la paix viennent accompagner un changement des attitudes et des comportements en particulier à l'égard des femmes**, leur permettant une indépendance grandissante, un plus grand rôle dans les processus de prise de décision et une progression vers l'accès à la propriété foncière. C'est un phénomène inédit dans un pays où la question foncière reste complexe, malgré les multiples réformes entreprises, et demeure largement dominée par les hommes.

Cette étude vise à mettre en avant de façon ramassée les succès atteints par Concordis en près de dix ans de programme dans la même zone. Elle a pour objectif d'**expliquer les raisons et les ingrédients de ce succès, dans un souci de capitalisation et de diffusion de bonnes pratiques**. Il est important de noter que, sur les 31 villages concernés par le projet, la cohésion sociale est bien établie. Mais, les dividendes de la paix ne sont pas les mêmes partout. Dans certains villages, les accords communautaires ne sont

pas encore formalisés ou contresignés par les autorités. Les AGR en découlant sont inégalement développées. Par exemple, des terrains ont pu être identifiés dans certains villages, mais non encore officiellement cédés aux organisations de femmes. Nous faisons ici le choix de nous pencher plus particulièrement sur les 8 villages dans lesquels le changement est le plus abouti afin de développer notre analyse et notre capitalisation sur les raisons du succès.

De cette expérience nous distinguons dix éléments clés ayant permis d'atteindre le succès :

Dix éléments clés ayant contribué au succès du programme

1

Une intervention dans le temps long permettant de tisser des liens de confiance

2

Une équipe inchangée

3

Un partenariat de long-terme avec une organisation nationale implantée localement

4

Des médiateurs locaux désignés par les communautés

5

Une stratégie des petit-pas, un séquençage réfléchi et progressif de la construction de la paix

6

Des actions de résolution de conflits accompagnées de mesures inclusives de soutien au développement

7

Un processus de dialogue contrôlé et nourri par les communautés elles-mêmes

8


Des formations pour les femmes (foncier, médiation, leadership, négociation) et les hommes

9

Les autorités sont consultées et associées à chaque étape du projet

10

Un plaidoyer est mené pour le soutien au développement de ces villages



« Nous n'avons jamais connu une telle cohésion. C'est la première fois que nous avons un projet commun. »
Aminetou Mbare agricultrice de Wendou Mbabaa2 - Menza

Ces dix points seront développés en détail à la fin de ce document sur la base du raisonnement mis en place tout au long de cette étude.

1. Vocabulaire et sigles

AC : Accords communautaires

AGR (Activités Génératrices de Revenus) : Dans son approche le projet entendait financer quelques AGR à titre "démonstratif", afin d'inciter et de consolider la cohésion sociale à travers les interactions économiques. De fait, ce sont les communautés qui ont identifié collectivement les AGR qu'elles souhaitent voir financées, et ainsi devenir propriété commune. Les femmes chargées de leur gestion ont été choisies dans les deux communautés. Celles-ci sont formées aux techniques de gestion des microprojets pour un meilleur suivi.

CCCI (Cadre de Concertation Communautaire Inclusif) : Il s'agit d'une structure communautaire mise en place dans les sites par Concordis, d'un commun accord entre les deux groupes ethniques, autrefois en conflit. Elle est inclusive puisque les deux groupes ethniques y sont représentés, les femmes et les jeunes également. Elle sert à gérer de façon commune les affaires villageoises et à résoudre à travers le dialogue tout conflit intra ou interethnique. Elle joue le rôle de conseil d'administration des AGR financées par le projet.

Communauté ou ethnie : Concordis souhaite éviter le terme « tribu » qui nous paraît réducteur et stéréotypé. Nous privilégions les termes "communauté" ou "ethnie", pour parler d'un groupe de personnes, vivant ensemble, ayant souvent les mêmes intérêts, partageant la même langue, la même culture et le plus fréquemment évoluant dans le même espace territorial. En Mauritanie, il y a quatre groupes ethniques :

- **Maures** : groupe pratiquant un dialecte d'origine arabe, avec des survivances de la langue berbère. Ce dialecte commun aux deux composantes Maures en Mauritanie est appelé Hassania. Les Maures, les plus nombreux en Mauritanie se trouvent également au Niger, au Mali, au sud du Maroc et de l'Algérie. Ce groupe est loin d'être homogène. Les différentes communautés qui le composent entretiennent des liens complexes nourris par une histoire chargée. Il inclue d'anciens esclaves, les Harratines, et leurs anciens maîtres.
- **Puular / Peulh, Fulani, Haalpularen** : groupe ethnique du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, largement ainsi que dans le nord de l'Afrique centrale, au Soudan... Ils constituent la deuxième ethnie en nombre en Mauritanie.
- **Soninké** : groupe ethnique de langue mandingue, ouest-africaine qu'on trouve au Mali, au Fouta Djallon, dans le sud de la Mauritanie, dans l'est du Sénégal, en Guinée et en Gambie.
- **Wolof (ou Oulof)** : groupe ethnique d'Afrique de l'Ouest que l'on trouve dans le nord-ouest du Sénégal, la Gambie et la côte sud-ouest de la Mauritanie.

FONADH : L'une des plus anciennes fédérations d'organisations de Mauritanie, le Forum des Organisations Nationales de Droits Humains (FONADH) est une ONG œuvrant depuis 2000 en faveur des droits humains en Mauritanie. Il est composé de 17 associations humanitaires nationales. Partenaire de mise en œuvre de Concordis International en Mauritanie.

OSC : Organisations de la Société Civile

Village / Site : Espace d'habitations que l'on trouve généralement dans un milieu rural. Il est généralement plus grand qu'un « hameau » mais plus petit qu'une « ville ». Certains géographes définissent spécifiquement un village comme ayant entre 500 et 2 500 habitants.

2. Méthodologie

Pour réaliser cette étude, la consultante responsable de programme a mené une revue extensive de la littérature existante en particulier sur le foncier et l'accès des femmes à la propriété foncière. Une analyse de l'ensemble des informations et des connaissances rassemblées au cours de près de 10 ans d'expérience et de mise en œuvre de projets par Concordis en Mauritanie a également servi de base à ce rapport, ainsi que de nombreux entretiens avec l'équipe projet impliquée dans la mise en œuvre afin de comprendre les besoins et les contraintes du programme.

Enfin, l'équipe de Concordis a mené une mission de 10 jours dans 8 villages participants au projet de Concordis International. Une journée passée dans chaque village a permis de mener des focus groupes avec les femmes et avec les hommes de façon séparée, ainsi qu'une visite du village, de ses installations spécifiques, des champs alentours et des équipements financés par Concordis. Des entretiens individuels avec les autorités locales (maire, etc.) et nationales et avec les membres du FONADH ont également été menés afin de compléter l'ensemble des informations collectées tout au long du projet. Au total 96 personnes ont pris part à ces entretiens dont 49 femmes et 47 hommes, à parts égales entre les communautés et les générations présentes dans chaque village.

3. L'autrice

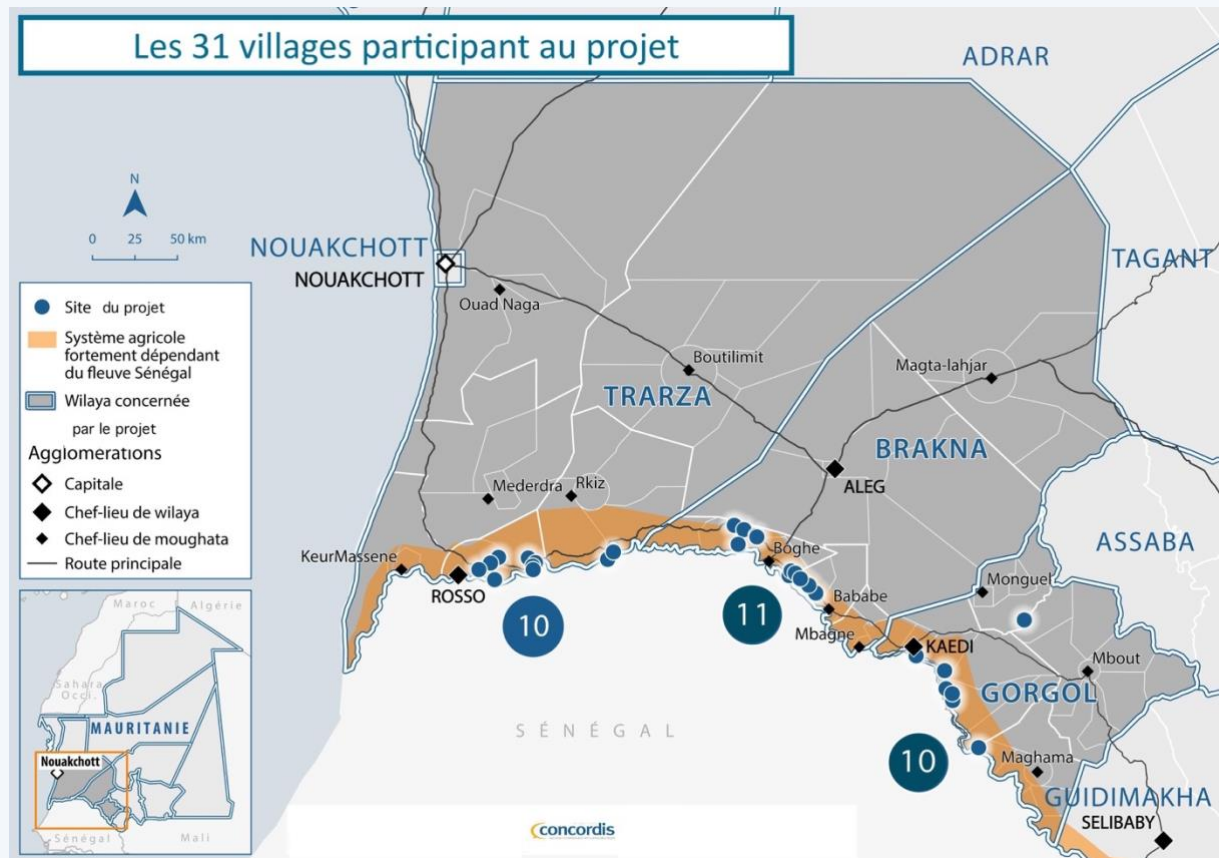
Hélène Calame est consultante spécialiste du peacebuilding, à l'intersection avec le genre. Hélène a mené plusieurs missions en tant que consultante pour Concordis : en 2017 en tant que chargée du programme Mauritanie et à nouveau en 2022. A ce titre, elle a pu constater les changements apportés par les projets successifs menés par l'organisation dans les trois régions cibles. Ce regard à la fois interne, connaissant le projet et l'organisation, mais également externe, de par le temps passé à travailler dans d'autres contextes, a permis de d'apporter un recul sur les résultats atteints et le chemin parcouru, relatés dans cette étude.



Dialogue communautaire à Keur Madické - Déc 2022

II. Contexte

Les activités menées par Concordis International en Mauritanie depuis 2013 se concentrent dans 31 villages de **trois régions de la vallée du fleuve Sénégal, le Trarza, le Brakna et le Gorgol.**



Cette zone est la région où la pluviométrie est plus élevée du pays (par ailleurs désertique à 70%) avec en moyenne 500 mm de pluie par an. La présence du fleuve permet la culture par irrigation. Ainsi, beaucoup d'intérêts fonciers et sociaux s'y jouent pour les différentes communautés qui y vivent, des Maures, des Haalpularen, les Soninkés et les Wolofs. **Ces communautés se livrent une compétition très serrée pour l'espace, l'eau et les autres ressources naturelles.**

La réforme foncière menée en 1983, qui visait à améliorer la situation en modernisant l'accès à la propriété foncière, a contribué à mettre le feu aux poudres dans une zone déjà sous tension sociale et économique. Le point culminant de ces tensions fut atteint lors des « événements » de 1989 : violents affrontements, déplacements forcés de certains pans des populations Puular, Soninkés et Wolofs de la région vers le Sénégal et mise à disposition de leurs terres à certaines communautés Maures, elles-mêmes expulsées du Sénégal. Lorsque les déplacés furent rapatriés en Mauritanie – selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, environ 30000 personnes sont retournées en Mauritanie entre 2008 et 2012 - ils trouvèrent donc à leur place d'autres communautés, provoquant une situation de grande tension et de conflits, particulièrement prononcée dans les villages sélectionnés par Concordis et FONADH comme cible de l'action de ce projet.

Le village de Bowel 1, par exemple, a connu des morts dans les années 90, en raison d'affrontements intercommunautaires lié au partage des ressources. Dans le village de Mourtogal et Rotiet l'arrivée des communautés rapatriées (Puulars) s'est faite dans un climat très tendu : ils retrouvèrent leurs terres

occupées par d'autres depuis 20 ans (notamment par les Maures) et se réinstallèrent dans des conditions de vie très difficiles. De cette situation est née une grande méfiance entre ces communautés devant désormais cohabiter et notamment des tensions au sujet de la terre. « *Chaque communauté vivait repliée sur elle-même et sans aucun contact avec l'autre* », témoignent les habitants de Keur Madické. Dans certains villages du Trarza, les rapatriés, à leur retour organisé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), n'acceptèrent pas de descendre de véhicule tant qu'on ne les aurait pas déposés sur *leur* terre, celle dont ils avaient été expulsés quelques vingt ans auparavant.

“

« Le projet a favorisé les rencontres, les discussions, cela a aidé à dépasser les tensions du passé. Cela a permis de prendre conscience de l'importance de la cohésion sociale et renforcé l'envie de revivre ensemble »

Les hommes à Mourtogal and Rotiet

”

Pourtant, dans le village de Keur Madiké par exemple, les habitants des deux communautés, Maures et Wolofs, expliquent que leurs ancêtres vivaient en bonne entente et que des liens préexistaient entre eux, avant ces « événements » qu'ils imputent avant tout à l'État. A Mourtogal et Rotiet, la communauté Maure demeurée sur place, alors que les Puulars étaient en grande partie expulsés, a continué de vivre avec les quelques Puulars restés au village. Pendant ces temps troubles, les Maures ont protégé ces derniers, en particulier par exemple contre les vols de troupeaux.

Cela n'a pourtant pas empêché les frictions lors du retour des rapatriés. A Djoli, les communautés de nouveau réunies ne s'adressaient pas la parole et n'avaient aucune activité commune. Aucun projet commun n'était possible : « *Nos communautés ne se connaissaient pas, nous avons peur les uns des autres* » expliquent les femmes Wendou Mbabaa2 - Menza.

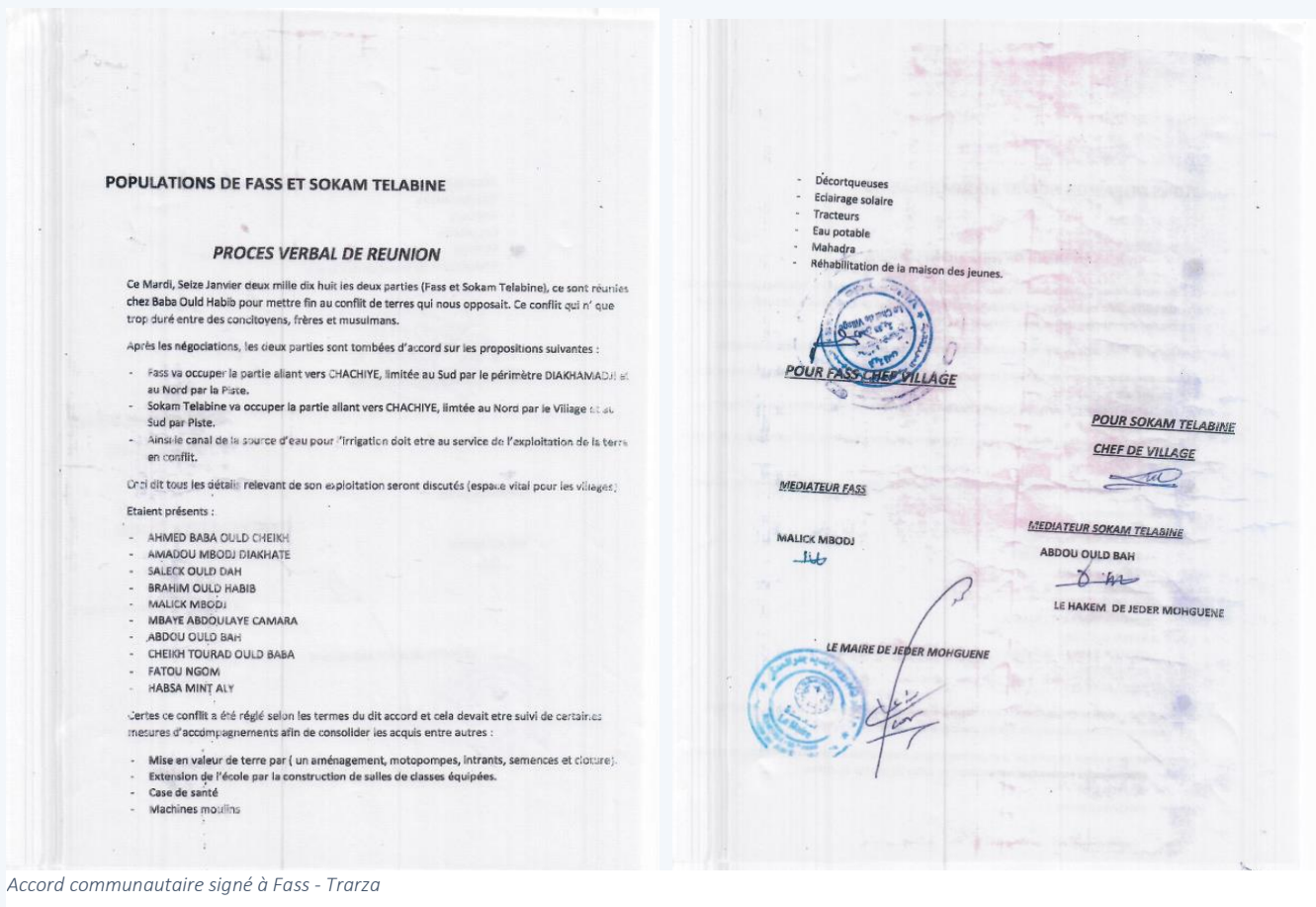
La plupart des villages concernés par cette étude portent d'ailleurs deux noms : un nom Hassanie pour la partie Maure, et un nom Peul ou Wolof pour l'autre côté, illustrant bien l'antagonisme inscrit aussi bien dans les esprits que dans la géographie en une frontière symbolique que personne ne traversait alors.

Le projet Concordis est intervenu à partir de 2013 pour **tenter par le dialogue et la médiation de briser les préjugés et de renouer le lien intercommunautaire**. L'équipe de médiation a été composée de membres de l'organisation nationale partenaire de Concordis, FONADH, que Concordis a formée et accompagnée dans la prise en main de son rôle et tout au long du processus. Ces intervenants ont dû, au départ, rencontrer les communautés séparément. Chaque partie a désigné un·e représentant·e communautaire pour aller aux discussions, qui a été aussi formé·e aux techniques de médiation, de gestion de conflit et de dialogue. « *Le processus n'a pas été facile* » selon Mahmoud, chef adjoint du village de Keur Madiké, « *Lors des premiers entretiens, les Maures refusait de remettre les terres aux Peuls (celles que l'État leur avait cédé au départ de ces derniers). De nombreuses réunions entre les communautés ont été organisées grâce à Concordis et FONADH.* »

Des messages forts ont été passés par les médiateurs du FONADH, insistant sur le fait que de l'entente dépendait le développement de tous : « *si vous ne vous rapprochez pas, même l'État ne fera rien pour vous* », « *sans protocole d'accord, vous ne pourrez pas mettre en culture vos terres objets de litige* » et « *le développement sera compromis si vous ne vous entendez pas* ».

C'est finalement le réalisme de ces communautés qui les a amenés à se rapprocher. Dans cette zone de grande pauvreté, l'idée a peu à peu fait son chemin dans l'esprit des communautés : **sans une harmonie entre elles, il n'y aurait de développement possible pour personne**. Concordis a organisé des activités génératrices de revenus (AGR) intercommunautaires dans le but de démontrer qu'à condition d'une entente entre groupes, un pas de plus vers le développement pouvait être franchi. De fait, les femmes du village de Wouro Amadou Hawa Dia - Hay Mansour témoignent « *L'activité de couture a contribué à nous réunir et en plus, nous n'avons plus besoin de nous déplacer au Sénégal pour faire coudre nos habits !* ».

Mahmoud à Keur Madiké indique que ce qui l'a le plus marqué fut la notion de « concession », permettant que les parties en conflits puissent s'entendre, dans la mesure où ils acceptent de faire des compromis. « *Il ne faut pas être trop rigide* » a-t-il expliqué à sa communauté. Une concession majeure a par exemple été faite dans ce village, dans l'usage des bornes fontaines : le dénivellement du terrain faisait que l'arrivée d'eau côté maure avait un débit moindre que du côté wolof. Les deux communautés se sont finalement entendues pour utiliser les deux bornes de façon rotative afin de pourvoir à leurs besoins respectifs.



Accord communautaire signé à Fass - Trarza

Aujourd'hui, **les relations intercommunautaires sont bonnes dans les 31 villages concernés par le projet**. Un accord a été signé entre les communautés, ou est en passe de l'être, la plupart du temps également signé par les autorités locales (maire, wali...). Cet accord inédit formalise par écrit l'entente entre les communautés du village. Il liste aussi les problèmes qui entravent, selon l'avis de tous, le développement de tout le village. Cette liste établie d'un commun accord constitue un objectif pour les communautés : par leurs propres moyens collectifs combinés à l'aide extérieure si nécessaire elles remédieront ensemble à ces obstacles.

Un élément clé pour la durabilité du programme réside dans le fait qu'un mécanisme de résolution des conflits et des tensions est maintenant durablement en place, pour faire face aux éventuels tensions et conflits qui pourraient survenir, comme c'est le cas dans n'importe quelle société. En effet, en cas de tensions, le CCCI, composé des médiateurs villageois, et la coordination de FONADH sont saisies pour aider les personnes faisant face à un conflit à trouver une solution. Le FONADH indique : « Grâce au travail mis en œuvre durant le projet, il est aujourd'hui très facile d'organiser des sessions de dialogue. Désormais, les communautés se déplacent volontiers pour y assister ». **Le dialogue est devenu un mode de communication systématiquement privilégié.**

« Nos liens sont maintenant plus forts que ceux de nos ancêtres » dit Moctar Ould Ahmed dans le village de Mourtogal et Rotiet. « Cela nous montre que nous pouvons toujours dépasser nos différents. Il faut pour cela que les gens dialoguent, se fréquentent, travaillent ensemble ».

“

« C'est grâce à Concordis que nous avons trouvé la paix sociale et que nous partageons ces terres. Maintenant que nous sommes ensemble, nous pouvons tout faire. Nous vivons en parfaite symbiose »

Les habitants de Fass

”

“

« Aujourd'hui, nous vivons dans l'entente, nous sommes tous unis, nous avons la même parole, nous faisons tout, ensemble. »

Les habitants de Wendou Mbabaa2 – Menza,

”

De nombreuses personnes ont donné des exemples concrets de la façon dont leur vie a été rendue meilleure grâce à l'amélioration des relations entre communautés. Ces exemples attestant de la bonne entente intercommunautaire sont nombreux et parlants. Les communautés s'entraident dans la vie quotidienne, dans les travaux champêtres par exemple. A Bowel 1, les Maures cèdent des terres aux Peuls s'ils en ont besoin, lorsque l'eau du fleuve se retire et que l'irrigation est difficile. La réserve fourragère est un bien commun. Ils partagent tout : mosquée, école, forage, champs etc.

A Keur Madiké, le processus a beaucoup renforcé les liens entre femmes. Ces dernières se réunissent désormais chaque jeudi chez l'une d'entre elles, toutes communautés confondues, pour organiser leurs activités - « désormais les femmes se sentent à l'aise entre elles » expliquent les femmes à Wendou Mbabaa2 - Menza. Dans le village de Mourtogal et Rotiet, les femmes pratiquent ensemble la culture sous pluie, en symbiose, sur des champs qui appartiennent aux Maures. Une coopérative féminine commune aux deux communautés a été créée en 2022, pour apporter un cadre au travail agricole réalisé en commun.

Les activités économiques communes et les interactions sociales sont constantes. Les réunions sont tenues ensemble, les cérémonies - mariages et deuils - sont célébrées ensemble. D'ailleurs, « les mariages entre communautés sont devenus chose commune » indique Mahmoud à Keur Madické, cela ne surprend plus personne là où, il y a quelques années, ces mêmes communautés ne s'adressaient même pas la parole. Aujourd'hui, les communautés sont tellement liées par les mariages, les unions interfamiliales, qu'il n'y a plus de retour en arrière possible vers une réinstallation durable du conflit.

« La fraternité, l'ouverture d'esprit est grande. Grâce au projet les gens se sont retrouvés, ils se comprennent, ils ont des relations de confiance, sincères et éprouvent un sentiment de paix et d'amour entre eux. Désormais ils se fréquentent, vont aux réunions l'une de l'autre, ont de nombreux projets ensemble. Nous avons tissé des liens entre nous. Aujourd'hui nous sommes des frères. En cas de besoin nous nous entraisons » indiquent les femmes à Ganki Doumbodji. A Djoli, le dialogue permet une harmonie et une solidarité entre les communautés qui interagissent constamment.

« La rupture entre les communautés n'est plus possible » selon Mahmoud.
« Quand tu regardes l'autre tu ne vois plus un Maure ou un Wolof mais, à travers lui, ton propre enfant ou petit-enfant ».

Cela ouvre la voie à la cohésion sociale entre membres de la génération future, d'autant que ces enfants partagent désormais les mêmes écoles.



Auparavant chef du village côté maure, Mahmoud a préféré s'unir au chef du village peul et devenir son adjoint pour l'ensemble du village.

L'importance de ce changement doit être mesurée à l'aune du poids social et économique de la fonction de chef de village, dont la capacité d'influence lui confère un pouvoir important.

Tout au long de ce processus, la question du foncier a été un nœud qu'il a été particulièrement ardu de défaire puisque les antagonismes autour des terres étaient très profonds. Pourtant les communautés ont fini par s'entendre pour une utilisation collective de ces ressources, bénéfique pour tous, et aussi pour toutes, bien que le contexte foncier législatif et traditionnel mauritanien ne soit pas favorable aux femmes.

III. Étude de cas : les périmètres maraîchers, « un terrain d'entente »

Loi, tradition foncière et rôle des coopératives

La réforme foncière mauritanienne de 1983 cherchait à « renforcer le droit de l'État au détriment de celui des tribus et groupes sociaux »¹ en abolissant la propriété traditionnelle de la terre. Dans les faits, la pratique traditionnelle et la loi se retrouvèrent plutôt superposées. En effet, dans de nombreux cas, notamment en zone rurale, les communautés sont propriétaires de certaines terres acquises par voie coutumière, mais cette propriété n'est pas validée légalement, le plus souvent par méconnaissance de la procédure, qui est extrêmement longue et complexe, et par manque de moyens. Les services administratifs censés faciliter cette accession au foncier sont parfois corrompus et peu accessibles pour les populations. Le travail de vulgarisation et de pédagogie autour de la loi foncière auprès des communautés est lacunaire, voire manquant. Ainsi, ces communautés ne possèdent pour la plupart pas de titres fonciers légaux et sont donc dans une situation précaire (risque d'expulsion etc.).

Face à ce problème, on observe qu'une des pratiques qui cherche à réconcilier les deux systèmes, voire « convertir » le système traditionnel au nouvel ordre juridique est l'accession à la propriété foncière par la constitution de coopératives : « l'appropriation du territoire traditionnel communautaire par des coopératives villageoises créées à cet effet »². C'est en tout cas une forme de compromis établi face aux difficultés d'accès à la propriété foncière individuelle, en pratique et malgré la réforme.

Dans la circulaire du ministère de l'Intérieur de 1984 appliquant l'ordonnance 83.127 adressée aux autorités locales, l'État précise « les collectivités devront être invitées à s'organiser en coopératives régulières, si elles désirent garder leurs terres indivisées ou si, pour des raisons techniques ou économiques, les opérations de partage n'ont pu être réalisées. »³. Ainsi, à défaut de pouvoir devenir propriétaires individuellement, les populations peuvent se constituer en coopérative pour pouvoir convertir des propriétés foncières traditionnelles, souvent sur des bases communautaires, en propriété foncière légale.

Les coopératives jouent un rôle de premier plan en particulier dans la structuration du travail de la terre par les femmes : « Même si leurs activités socio-économiques sont entravées par l'insécurité foncière, les femmes sont principalement engagées dans l'agriculture, le jardinage, la cueillette et la récolte du bois, qui sont tous essentiels à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le système d'enregistrement foncier actuel permet aux petits exploitants -notamment les femmes- dans les zones rurales d'enregistrer leurs biens au nom de leur coopérative comme terres collectives. Pour les deux dernières décennies, en particulier, la production agricole dans la vallée a été réalisée par des coopératives, qu'elles soient masculines, féminines ou mixtes. Le renforcement du rôle de la coopérative a été favorable aux femmes car il leur a permis d'accéder à de plus grandes étendues de terre, au crédit (via l'épargne interne) et de s'organiser pour bénéficier de l'appui du gouvernement et des bailleurs de fonds. Les coopératives de femmes ont donc exprimé un vif intérêt dans

¹ <https://books.openedition.org/cjb/1277> : Entre droit, islam et pratiques quotidiennes : la complexité du foncier.

² <https://books.openedition.org/cjb/1309> Le rôle des coopératives villageoises dans l'appropriation du foncier rural

³ idem

l'acquisition de titres définitifs pour la terre qu'elles cultivent afin de sécuriser leurs investissements. »⁴

Cette tendance a été renforcée récemment par la simplification de l'accès collectif à la propriété foncière - avec le statut de « Groupement d'Intérêt Économique » qui faciliterait encore la procédure d'obtention du titre foncier pour des surfaces inférieures à 5ha. Celle-ci permet d'amener un cadre légal pour les communautés dans leur accès et leur travail de la terre. Cela s'adosse souvent à des lignes communautaires et traditionnelles.

Nous allons voir que, dans le cas du projet de Concordis International, la voie de la coopérative a été choisie spontanément par les communautés et en particulier par **les groupes de femmes issues de différentes communautés**, pour avancer vers la propriété foncière.

Le cas particulier des jardins maraîchers illustre de façon très parlante l'évolution vers la cohésion sociale, son impact sur les relations femmes-hommes et l'accès des femmes à la propriété foncière.

Dans six des 31 villages concernés par le projet, le processus de dialogue a abouti à un résultat qui a dépassé les espérances de Concordis et de FONDADH : **les communautés autrefois en conflit ont choisi de mettre en commun des terrains objets de litige et de les céder à une coopérative de femmes multicommunautaire du village afin qu'elles y pratiquent le maraîchage, collectivement.**

Six terrains ont fait l'objet d'un accord communautaire (16 ha en tout), voir encadré orange.

<p>Trarza Djioli : 2ha Keur Madické : 4ha Fass : 4ha</p> <p>Brakna Wendou Mbabaa 2 : 2ha</p> <p>Gorgol Bowel 1 : 2ha Ganki Doumbodji : 2ha</p>

A Fass, après de nombreuses réunions multicommunautaires, les femmes se sont entendues entre elles et ont réussi à convaincre les hommes de leur céder une parcelle de terre. A Wendou Mbabaa2 - Menza, les femmes expliquent « *tout d'abord nous avons dû créer cette union entre nous. Ensuite, le projet de Concordis nous a demandé de choisir ce que nous souhaitions faire ensemble. Après discussion entre nous et avec les Maures, nous avons obtenu la mise à disposition de ce lopin de terre. Ce sont les chefs de village des deux communautés qui ont pris la décision de le remettre aux femmes. Le jardin est entre les deux villages, une partie est prise sur la terre de chacune des deux communautés.* ».

A Bowel 1, comme dans les autres villages, c'est de la cohésion sociale instaurée grâce à l'investissement des communautés dans le projet Concordis qu'a émergé l'idée de terrain partagé et a rendu possible son opérationnalisation. « *C'est l'entente du village qui a permis d'obtenir le périmètre maraîcher. C'est devenu une terre collective* » indiquent les hommes.

Dans ce village, le terrain dévolu au maraîchage pour les femmes n'était à l'origine cultivé que par les Maures. Puis, les femmes peules, à leur retour, ont été associées petit à petit à la mise en culture de ce jardin. Grâce aux dialogues, les Maures ont compris l'intérêt de le mettre à la disposition des femmes

⁴ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/904151468189238737/pdf/100049-FRENCH-WP-PUBLIC-Box393216B-Womens-access-to-land-in-Mauritania.pdf>

des deux communautés. A Wouro Amadou Hawa Dia - Hay Mansour, les habitants expliquent « *maintenant, nous avons un lien fort : la terre collective que nous avons obtenue grâce au dialogue* ».

Pour Mahmoud, le chef adjoint du village de Keur Madiké, la décision a été prise de remettre une terre aux femmes afin de donner un projet concret partagé aux communautés, qui vienne matérialiser l'entente entre elles. Il souligne que cela constitue un effort particulier pour les villageois puisque l'espace disponible pour la culture autour du village est insuffisant pour créer d'autres terres partagées en dehors de celle remise sous l'impulsion de Concordis par le chef de village peul. Il voit cette démarche comme un test de la cohésion sociale : « *les communautés seront-elles en mesure de maintenir la cohésion sociale grâce à ce projet collectif ?* ».

A Bowel 1, le chef de village maure, également médiateur communautaire, a cédé les terres à la coopérative de femmes « *pour favoriser la paix et l'harmonie et dans le souci du développement avant tout* », comme à Mourtogal et Rotiet où Moctar Ould Ahmed indique : « *tout ce qui peut lier les deux communautés, nous allons le faire. **Nous sommes gardiens de la cohésion sociale*** ».

Le jardin maraîcher apparaît ainsi à la fois comme l'aboutissement du processus de résolution du conflit et le fruit de la cohésion sociale, il en est aussi la matérialisation et le garant pour l'avenir puisque la coopérative ne peut tirer de ressources du champ qu'à condition d'une entente entre les communautés.



« Le jardin collectif est venu à point nommé pour matérialiser notre entente, c'est grâce au dialogue que nous l'avons obtenu. Nous n'avons jamais connu une telle cohésion, c'est la première fois que nous avons un projet commun »

Des villageois de Ganki Doumbodji

Afin d'encourager ce processus de cohésion sociale et d'AGR, Concordis a fournis le matériel nécessaire à la clôture, à l'irrigation et autres équipements permettant la mise en culture du terrain par les femmes. Une fois ces équipements mis en place, ce sont elles qui ont défriché à la main le terrain. Y poussent désormais oignons, aubergines, tomates, choux, gombos et sorgho et il faut compter environ deux mois pour obtenir les premières récoltes. Parlant de l'action de Concordis qui a permis d'atteindre la cohésion sociale en soutenant une AGR, les femmes de Djoli soulignent : « *c'est la première fois qu'une ONG fait cela* ».

Comment cela fonctionne-t-il en pratique ?

L'organisation de la coopérative multicommunautaire de femmes encadrant le travail maraîcher est solide et dénote un système économique prévoyant : le terrain est sous-divisé en petites parcelles, et les femmes vendent individuellement le produit de leur travail maraîcher. Une partie des bénéfices est mise en commun pour être réinvesti et le surplus revient à chacune d'entre elle. A Wendou Mbabaa2 - Menza, les bénéfices communs alimenteront le financement d'une boutique intercommunautaire qui sera tenue de façon rotative par deux femmes issues des deux communautés. Les femmes comptent partager les bénéfices entre réinvestissement dans la boutique, maraîchage et dépenses personnelles. A Fass, une partie des bénéfices du jardin va être mise dans une caisse commune pour épargner et « *lancer les prochaines cultures de façon indépendante pour, avec le temps, nous autonomiser de nos maris et des ONG* » précisent les femmes de la coopérative. Une économie d'autonomisation se met en place. **Dans toutes les zones, les femmes montrent le même désir d'indépendance.** A Djoli, le chef de village peul à mis à disposition des femmes un terrain de 4ha, à leur demande. Elles se sont constituées en une coopérative nommée « Danta » (« Union ») et ont pris l'initiative de contracter un prêt annuel auprès de la Banque agricole, pour lancer leur activité agricole. Grâce aux bénéfices de la récoltes ou en se cotisant elles parviennent toujours à rembourser le prêt et ce depuis plusieurs années.

Le cas des jardins maraîchers constitue ainsi un aboutissement pour le projet et les communautés dans le processus de cohésion sociale. Il conduit aussi à d'importantes questions à propos du comportement autour de la propriété foncière et en particulier la propriété foncière des femmes.

Ainsi, au cours des discussions menées pour cette étude, la question a été posée aux personnes rencontrées : à partir du moment où ce terrain a ainsi été cédé par accord communautaire, considérez-vous que les femmes en soient désormais propriétaires ? Et si oui, quelles sont les modalités de cette propriété ? Cette question a ouvert celle plus large de l'évolution de la propriété foncière des femmes dans ces villages du sud de la Mauritanie.

IV. Vers une évolution de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie ?

Les femmes en Mauritanie sont légalement autorisées à accéder à la propriété foncière puisque la réforme foncière de 1983 et l'ensemble des textes légaux adoptés depuis n'introduisent pas de différence entre les sexes.

Mais, dans la pratique, les femmes sont particulièrement lésées dans l'accès à la propriété foncière puisqu'elles ne représentent que 7,9% des détenteurs de titres enregistrés, en 2015⁵. Sur les 49 femmes interrogées pour cette étude, seule une déclare posséder une parcelle de terre : Ammar Jewda du village de Bowel 1 a reçu une parcelle de terre de la part de son mari. Elle a lancé les démarches pour obtenir le titre foncier.

Or il n'existe pas de mesure légale visant à remédier à ce déséquilibre d'accès de fait. Celui-ci est dû à plusieurs facteurs :

- Les femmes sont souvent plus touchées par la pauvreté et le manque d'éducation ce qui renforce cet accès difficile à la propriété foncière (impossibilité d'acheter une terre, méconnaissance de la loi foncière...).
- Elles sont également tenues à l'écart des sphères de décision et n'ont donc pas la possibilité de faire entendre leur voix lorsqu'il s'agit de distribuer ou redistribuer les ressources foncières ou encore de faire avancer leur cause à d'autres niveaux.

De plus, il est important de comprendre à quel point les communautés sont en concurrence entre elles pour la propriété de la terre. En effet, de cet accès foncier pour l'agriculture ou pour le pâturage des troupeaux dépend la survie⁶ mais aussi la définition de l'identité, quel que soit l'ethnie ou le sexe. Cela définit les rapports entre individus, leurs moyens d'insertion et de développement par l'accès aux ressources naturelles.

Or on l'a vu, dans les zones rurales où l'administration est moins présente, la propriété traditionnelle prend le pas sur la loi foncière. Ainsi, les communautés considèrent cette propriété foncière comme menacées ce qui renforce leur tendance au « protectionnisme foncier », au détriment des femmes : « *La plupart des communautés privent les femmes de l'héritage terrien pour éviter à la propriété familiale de tomber entre les mains de personnes étrangères au groupe par voie de succession* »⁷.

Dans certaines situations, comme le divorce, le veuvage, ou l'héritage, la femme est souvent ignorée ou amenée à renoncer à sa part, que ce soit par tradition, par pression familiale ou communautaire pour ne pas « éparpiller » les terres concernées, protéger l'harmonie familiale ou bien encore pour protéger les droits de la descendance masculine. Les femmes opèrent ainsi un mécanisme de sacrifice⁸ et de renoncement.

⁵ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/904151468189238737/pdf/100049-FRENCH-WP-PUBLIC-Box393216B-Womens-access-to-land-in-Mauritania.pdf>

⁶ Selon la FAO, « plus de la moitié des 3,89 millions d'habitants de la Mauritanie vivent de l'agriculture et de l'élevage » et pour l'UNICEF, « les zones rurales sont des poches de pauvreté où près de huit personnes sur dix (77,1 %) vivent dans la pauvreté ».

⁷ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/904151468189238737/pdf/100049-FRENCH-WP-PUBLIC-Box393216B-Womens-access-to-land-in-Mauritania.pdf>

⁸ Ce « sacrifice » semble en théorie réversible, Aminetou Dieng à Keur Madiké précise ainsi : « Si j'avais besoin de cette terre je pourrais récupérer ma part. Mais mon mari a lui-même une terre ».

Ceci ressort dans la littérature consacrée à ce sujet mais aussi dans l'ensemble des entretiens menés pour cette étude. Au cours des entretiens, les hommes à Bowel 1 énoncent « *elles ont le droit mais elles ne réclament pas ce droit* », et les femmes de Wouro Amadou Hawa Dia - Hay Mansour renchérissent « *nous nous sacrifions pour que nos enfants héritent* ».

Et de fait, par tradition, la femme en se mariant est amenée à quitter le foyer et à intégrer une autre famille, elle va être entretenue par un autre homme. Laisser la femme garder sa part de la terre reviendrait à mettre en péril l'intégrité de la propriété foncière de la famille et de la communauté.

De plus, selon la logique traditionnelle patriarcale mauritanienne, c'est le frère qui prend en charge la famille lorsque le père décède. Il entretient la mère, et règle les dépenses de la famille. C'est pourquoi la femme lui laisse la propriété de la terre. A Fass, les hommes ajoutent que, si la femme cède la terre à ses frères c'est aussi parce que traditionnellement elle est vue comme n'ayant pas la force de travailler la terre elle-même.

Or, certaines femmes précisent que bien que non-proprétaire, elles peuvent quand même travailler cette terre et en tirer des revenus. Elle obtient également une petite part des bénéfices qui en sont issus et, si la terre est vendue elle reçoit sa part de la vente.

« C'est la première fois que les deux communautés s'entendent pour mettre à disposition ensemble une terre pour les femmes ».

Villageois de Wouro Amadou
Hawa Dia - Hay Mansour

A Mourtogal et Rotiet on précise qu'il arrive que certaines femmes ne cèdent pas leur part de l'héritage aux hommes et qu'elles gardent cet héritage, par exemple dans le cas où elles sont dans le besoin, ou si elles sont divorcées ou cheffes de ménage. C'est le cas de certaines femmes, par exemple à Djoli. Cela dit ce n'est pas toujours bien accepté par l'entourage ou la communauté.

On comprend que **les ressorts traditionnels se mêlent à des stéréotypes de genre bien ancrés** : les hommes à Djoli décrivent les femmes comme mauvaises gestionnaires de terre, ils ne leur font pas confiance pour préserver l'intégrité de la terre : « *les femmes vendent la terre de façon inconsidérée* ».

Néanmoins, au cours de la discussion, des nuances sont progressivement apportées : une distinction est établie entre les femmes qui ont reçu une éducation et les autres, et les hommes admettent que certains de leurs pairs ne sont pas non plus de bons gestionnaires fonciers. La conclusion apportée par Alioune Aba Sy : « *La femme peut diriger l'homme, comme l'inverse, c'est une question de compétences* », ouvre des projections intéressantes quant à la possibilité d'une évolution des rapports de genre et, partant, de la possibilité des femmes d'accéder à la propriété foncière. Et de fait, les communautés, et en particulier les hommes propriétaires de terrains, ont bel et bien décidé d'en céder une partie à des coopératives de femmes.

Dans la plupart des villages, cette cession semble constituer de fait une ouverture à la possibilité d'une propriété foncière collective des femmes, avec des nuances selon les lieux. A Mourtogal et Rotiet, les hommes disent « *la terre allouée comme jardin maraîcher appartient collectivement aux femmes et aux hommes* ». A Djoli, le titre foncier du terrain concerné demeure la possession du chef de village mais il est considéré comme un prêt à durée illimitée, qui s'étendra aux générations futures. Pour certain-es, il est clair que le terrain sera désormais transmis aux générations futures de femmes - sous-entendu, à

condition que cela reste profitable à tout le monde et donc que la cohésion sociale demeure pour permettre un travail efficace de la terre.

Par exemple à Wendou Mbabaa 2 – Menza, « *le terrain qui a été cédé aux femmes se transmettra de génération en génération, à condition que cela reste rentable* ».

A Keur Madiké comme à Fass, cette cession de la terre aux femmes est définitive, l'une des femmes présente au focus groupe indique : « *cette terre se transmettra à ma fille si je meurs. C'est la première fois que nous pouvons posséder une terre (collectivement) en tant que femmes* ».

Avec l'appui de Concordis et du CCCI, le bureau de la coopérative multicommunautaire de femmes organisant le travail autour du terrain a été désigné au cours d'une des sessions de dialogue. Les femmes de Fass lancent les démarches pour formaliser cette propriété durablement : « *Notre coopérative « Diapo » a désormais un bureau élu. Nous sommes conscientes qu'une terre sans titre peut être reprise* ». C'est en effet la première étape pour que la coopérative puisse ensuite prendre le statut de Groupement d'Intérêt Économique (GIE) et ainsi prétendre à la propriété collective des femmes de ce périmètre maraîcher (voir encadré).

Il existe bien sûr des limites et des facteurs de risque dans ce développement : atteindre la propriété collective n'est pas une mince affaire pour ces femmes dont seulement une minorité est alphabétisée. Elles doivent la plupart du temps se faire aider pour faire aboutir les démarches, par le chef du village, le CCCI ou d'autres personnes ayant des liens avec les autorités locales. Par ailleurs, selon la situation du village, elles sont plus ou moins enclavées - certains villages comme Ganki Doumbodji sont complètement entourés d'eau en saison des pluies, seul le bateau permet de se déplacer hors du village - ce qui ne facilite pas les démarches administratives pour formaliser cette propriété. De plus, on peut

s'interroger sur cette notion de propriété *collective* : est-elle un pis-aller pour les femmes ? N'est-ce pas une maigre satisfaction à défaut d'obtenir la propriété individuelle ?

Ces questionnements sont légitimes. Cependant, cela n'empêche pas certaines, comme Awa Moctar Diallo à Wendou Mbabaa2 – Menza, de se projeter (voir photo). Et l'une des participantes à Wouro Amadou Hawa Dia - Hay Mansour espère : « *Avant la femme ne cultivait pas, aujourd'hui elle cultive, pourquoi ne pourrait-elle pas devenir propriétaire de terre ?* ».

L'étude du cas des jardins maraîchers montre que l'évolution des comportements,



« C'est aujourd'hui que commence notre émancipation. Je crois en le fait qu'à l'avenir je puisse devenir propriétaire d'un terrain ».

Awa Moctar Diallo,
agricultrice du village de
Wendou Mbabaa2 – Menza

des relations entre hommes et femmes et de la condition des femmes peuvent advenir de façon progressive, inclusive et en étant initiée par les communautés elles-mêmes, dans le cadre d'un projet comme celui de Concordis. Construire au préalable une entente communautaire solide basée sur un mécanisme de dialogue désormais profondément ancré semble avoir contribué in fine à avancer vers l'accès des femmes à la propriété foncière, pas à pas. Une approche frontale sur le genre et à contre-courant de la tradition, possiblement vue comme téléguidée de l'extérieur, aurait été irrespectueuse, irréaliste et probablement contre-productive.



Une femme de Keur Madické posant devant son troupeau - Décembre 2022

V. De la construction de la cohésion sociale à l'évolution des attitudes et des comportements de genre

De nombreux témoignages récoltés pour cette étude parlent des changements de mentalités en cours concernant la place de la femme dans la société rurale mauritanienne. Tous indiquent que **le rôle de la femme et les relations de genre ont évolué au cours des dix dernières années**. Il a été question de comprendre comment les activités portées par Concordis ont encouragé ces évolutions.

A Wendou Mbabaa2 - Menza les hommes interrogés déclarent : « *Nous avons réalisé un grand progrès vers l'émancipation des femmes* ». Aujourd'hui les femmes ont une plus grande liberté : « *mon mari ne m'empêche plus !* » dit en souriant Aïssata Dembodja à Bowel 1. A Ganki Doumbodji, les femmes expliquent : « *Il y a maintenant une entente entre l'homme et la femme, ce n'est plus la même soumission qu'avant lorsque la femme ne s'exprimait pas. Aujourd'hui, c'est le début de l'émancipation* ». Les hommes affirment en écho : « *nous souhaitons que les femmes soient autonomes et s'épanouissent. Nous sommes les femmes. Tout ce que l'homme peut faire la femme peut faire* ». D'autres indiquent : « *Les hommes ont fait des concessions. Ils sont obligés d'accepter le changement* ». D'ailleurs, fait notable, les garçons comme les filles sont désormais envoyés à l'école et vers les études, ceci depuis quelques années. Il y a 10 ans environ, les garçons étaient privilégiés lorsqu'il fallait faire un choix et la plupart du temps filles n'allaient pas à l'école.



Femmes de Fass posant devant le panneau du projet signalant le terrain partagé, avec leur outil agricole – Déc 2022

Beaucoup de personnes interrogées insistent sur le fait que, désormais, les hommes prennent conscience du pouvoir économique des femmes et de leur capacité à travailler et à redistribuer les ressources ainsi obtenues à la famille. « *Les hommes ont compris que la femme doit travailler. C'est un*

gain pour nous et pour toute la communauté. Si la femme récolte, elle va donner aux hommes. L'homme à lui seul ne peut pas tout faire, il faut une complémentarité. Une main ne peut se laver seule » dit Ba Hamadou. Dès lors, là où les femmes de la génération précédente étaient cantonnées au travail domestique et à l'éducation des enfants, aujourd'hui, la plupart d'entre elles ont une triple activité : le travail champêtre, le travail domestique et, souvent, un métier annexe (couture, commerce etc.). *« Avant les femmes n'étaient qu'au foyer, aujourd'hui elles font plus que les hommes, ils ne peuvent s'en sortir seuls »* expliquent les femmes de Fass.

Cette « liberté de travailler » leur permet de dégager des revenus propres qui prennent une ampleur importante dans la vie familiale puisque « la femme prend en charge la famille à 60% » évalue l'une des participantes à Bowel 1. Certaines indiquent dégager ce surplus de revenu de la culture du jardin maraîcher cédé dans le cadre du projet. Cela leur confère indépendance et autonomie dans la façon dont elles gèrent leur vie : *« Grâce au jardin maraîcher qui est travaillé toute l'année, les femmes ont une activité continue et plus de revenus que les hommes qui ne travaillent que pendant la campagne agricole »*, précisent les femmes à Ganki Doumbodji.

De telles AGRs améliorent la situation des femmes, qui vendent les légumes à Kaédi et partagent les bénéfices. Grâce à ces revenus supplémentaires, l'éducation et les études des enfants, leur habillement, leur alimentation pourront être financées.

Les femmes ne se contentent pas de décider de la façon dont elles dépensent leurs revenus propres, elles investissent pour épargner et créer d'autres ressources : Dembo Saw à Ganki Doumbodji explique : *« Grâce aux récoltes maraîchères, j'ai acheté des moutons et j'ai pu faire des achats pour la fête, je suis passé de 2 à 4 moutons, c'est un investissement »*. Aïcha Sidi Mohamed a, elle, acheté 7 chèvres : *« C'est ma propriété. J'achète ce qui est nécessaire pour ma famille, je ne remets pas l'argent que je gagne à mon mari. Je suis indépendante »* et Fatma d'ajouter : *« j'épargne en achetant des animaux, mes revenus me permettent de financer l'éducation des enfants, leurs besoins. Je prends en charge une majeure partie des dépenses de la famille »*. Pour Siata Monsel, *« L'homme assure juste la dépense journalière, moi j'ai des ambitions, ce que je gagne j'en fais ce que je veux, je l'investis, c'est pour mes besoins propres »*.

Beaucoup reconnaissent même que les femmes sont les véritables moteurs du foyer, paraissant inverser les rôles traditionnels homme-femme. Les femmes occupent désormais les fonctions que remplissaient les hommes. *« Il ne me reste plus qu'à porter le pantalon ! »* s'écrie en riant Maïmouna Mint Boulheir à Keur Madické. A Fass, *« la place des hommes a été prise par les femmes, les femmes sont plus actives que les hommes. Ce sont elles qui nous obligent à aller aux champs, les hommes sont conditionnés par les femmes »* déclare Alioune Aba Sy. A Djoli, l'une des participantes explique : *« Mon mari m'encourage et me félicite. C'est moi qui nourris les enfants, lui n'a rien, donc il ne peut que me féliciter »*.

Les pères incitent désormais les enfants à se tourner vers leur mère pour le paiement de leurs dépenses quotidiennes et demandent eux-mêmes à leur femme de les soutenir financièrement. *« Mon mari me demande de lui donner de l'argent lorsqu'il doit voyager »*. indique Awa Baidi à Wendou Mbabaa2 - Menza ou, *« Lorsque mon mari a voulu construire une nouvelle maison, il m'a demandé mon avis et ma participation aux frais »* décrit Fatimetou Mohamed à Wendou Mbabaa2 – Menza.

Néanmoins, certaines participantes montrent que l'évolution de leur condition est à double tranchant : les femmes soutiennent et aident désormais les hommes dans les travaux champêtres mais l'inverse

n'est pas vrai en ce qui concerne les travaux domestiques. Il semble que la tradition mauritanienne qui impose à la femme de servir son mari dans le cadre du foyer soit toujours extrêmement vivace.

Siate Monsel présente ainsi ce paradoxe : « *Nous les femmes nous sommes soumises, même si chez moi nous nous concertons avec mon mari* ».

Ainsi, la pénibilité physique ressentie par les femmes est accrue. Cependant, les témoignages montrent que la perspective d'une plus grande autonomie grâce aux nouveaux revenus issus de ce travail l'emporte. La plupart des participantes à Keur Madické se réjouissent d'avoir gagné en indépendance : « *cela me donne du courage* », « *malgré la fatigue, je sais que je gagne mes propres revenus* », « *je gagne quelque chose qui m'appartient, je n'ai plus besoin de demander de l'aide* ».

A Fass, l'une des femmes explique « *je n'attends plus qu'on me donne de l'argent, je peux même offrir des cadeaux, des habits à mon mari. Mon mari et moi discutons la façon dont je dépense mon argent, de même pour lui* ». Ce faisant, les

femmes gagnent aussi en importance dans la prise de décisions : « *Ce sont elles qui dictent les besoins du foyer* » indiquent les hommes. Oumar Daouda précise : « *Au village, si une réunion doit être organisée, les hommes se concertent d'abord avec les femmes. Pour toutes les décisions, les femmes sont devant, sinon elles ne sont pas derrière* ».

Un échange se met donc en place où la femme, pourvoyeuse économique principale de la famille, à désormais voix au chapitre. A Mourtogal et Rotiet, les hommes indiquent : « *Dans le temps, l'homme travaillait et assurait seul les revenus de la famille. Aujourd'hui, la femme ramène aussi des revenus, donc on ne peut pas l'exclure.* »

A Fass les participantes au focus groupe précisent : « *Toutes les décisions sont prises en concertation avec les femmes, alors qu'avant les hommes ne leur demandaient pas leur avis. Aujourd'hui c'est donnant-donnant* ». « *Plus grande est la participation économique, plus importante est la considération* » admet Hamidou Alassane Diallo. A Wendou Mbabaa2 - Menza les hommes interrogés déclarent : « *Les femmes sont associées à toutes les décisions, tout se partage avec elles. Il y a une prise en compte des idées de la femme* ».



« Aujourd'hui les hommes nous écoutent et nous respectent, ils ont compris l'importance de la participation de la femme à la famille. Ils ont compris notre valeur ».

Salimata Dia, agricultrice et commerçante, présidente de la coopérative féminine peule de Mourtogal et Rotiet.

Les actions de Concordis **encourageant le dialogue entre communautés mais aussi entre hommes et femmes créent les conditions pour rendre une telle évolution possible**, à plusieurs égards :



- Sans la cohésion sociale implantée par le biais de ce projet et de l'engagement des communautés, un tel développement ne serait pas possible : l'entente entre communautés est indispensable à l'avancée de la condition féminine. En temps de conflit, les stéréotypes de genre tendent à se renforcer et les femmes sont les premières victimes directes ou collatérales des conflits qui peuvent entraîner une recrudescence des violences basées sur le genre, la détérioration des conditions de vie liée à l'alimentation, l'éducation, l'accès aux soins de santé etc.
- Comme expliqué plus haut, la cohésion sociale solide amenée par le projet permet aux femmes d'accéder à la terre et même à des terrains partagés entre communautés. Grâce aux revenus dégagés par leur travail agricole sur ces terrains, elles ont un nouveau pouvoir au sein du couple et de la famille, leur voix compte plus. Pour le FONADH, au sein de la communauté et du village « les femmes ont un impact *collectivement* », elles sont désormais systématiquement consultées lors de la prise de décision, lors de l'organisation d'activités collectives, ne serait-ce que parce qu'elles ont plus de ressources que les hommes pour les financer : « *Lorsqu'une activité doit être organisée au village, les hommes s'adressent à nous*

les femmes car nous avons plus de ressources » indiquent les femmes de Wouro Amadou Hawa Dia / Hay Mansour.

- La mise en place du dialogue comme méthode de résolution des conflits semble avoir eu un impact sur la communication entre hommes et femmes. Les dialogues ont en effet donné une méthode et une marche à suivre qui tissent non seulement un lien intercommunautaire mais également une passerelle entre les genres dans la prise de décisions collectives, « la route a été tracée » selon les femmes de Fass. Les femmes sont systématiquement partie-prenantes des dialogues communautaires, mais les premiers temps n'ont pas vu une participation active de leur part, en raison d'un grand nombre de freins. Néanmoins grâce en particulier aux formations et au volontarisme des médiateurs, elles ont progressivement été amenées à jouer un rôle important dans la résolution des conflits. A Ganki Doumbodji, les habitants déclarent « *les femmes se sont illustrées dans la résolution des conflits, elles rappelaient les hommes à l'ordre* ». A Wouro Amadou Hawa Dia - Hay Mansour, on explique : « *Dans les séances de dialogue, les femmes arrivent à faire passer leurs idées. Elles ne sont pas là seulement pour écouter, elles participent. Tout le monde est au même niveau d'information, la conclusion est faite ensemble* ».

Cela se répercute progressivement dans la façon dont la voix des femmes est prise en compte dans la vie familiale, communautaire et villageoise. Les hommes de Bowel 1 expliquent : « *Les femmes jouent un rôle important et elles prennent part à la prise de décision. Elles ont une voix dans le village, lorsqu'elles ont besoin de faire des activités, tout le village se joint à elles* ».

- Beaucoup de personnes rencontrées évoquent la complémentarité de ces actions avec les formations reçues par les femmes qui leur permettent de connaître leurs droits et d'acquérir des techniques de négociation, de dialogue et des compétences de leadership : « *Grâce aux actions de Concordis et notamment grâce aux formations, les femmes s'imposent plus, elles ont une voix qui compte* ». « *Grâce aux formations, nous avons compris nos droits* » dit Fatou Misin Diakhate.

A maints égards, le programme mené par Concordis a obtenu des succès, bien que des limites et des risques demeurent. Avec près de dix ans de programme mené dans ce pays, et une méthode éprouvée et améliorée par Concordis International depuis sa création, en Mauritanie comme dans d'autres pays du continent africain, il est intéressant de prendre du recul et de distinguer les dix éléments clés ayant permis d'atteindre ces changements :

VI. Dix éléments clés ayant contribué au succès du programme

1. Une intervention dans le temps long, de presque 10 ans, qui a permis de tisser des liens de confiance entre l'équipe et les communautés participant au projet. Au cours de cette période, l'équipe prouve aux participant-es au projet que l'investissement auprès d'eux est bien réel. En retour, ces derniers participent pleinement à sa réussite.
2. Une équipe inchangée composée du staff de Concordis et de celui de FONADH, son partenaire national, agissant également en faveur d'une telle confiance.
3. Un partenariat avec FONADH une organisation nationale bien implantée localement et composée de membres actifs et engagés connaissant les zones d'action et les communautés : « Lorsqu'une piste est tracée, si elle n'est pas empruntée, elle s'efface » ainsi, le chef de village maure de Mourtogal et Rotiet rend hommage au travail de l'équipe de terrain de FONADH qui permet de maintenir la « piste » ouverte par Concordis.
4. Des médiateurs locaux, eux-mêmes villageois membres des communautés, désignés par leurs pairs pour les représenter, ensuite formés par Concordis, issus des parties adverses dans le conflit. Ils mènent la médiation de façon collaborative et font figure de modèle de la cohésion sociale à mesure qu'ils travaillent ensemble. Il s'agit parfois de personnes ayant déjà un rôle social important, comme le chef du village ou l'imam.
5. Une stratégie de construction de la paix à petit-pas : entretiens individuels, suivis de focus groups, puis de dialogues collectifs qui constituent un séquençage réfléchi et progressif de l'action, également permis par la longue durée du programme.
6. Les actions de résolution de conflits s'accompagnent de mesures inclusives de soutien au développement. Cela permet à la fois de répondre à des besoins de développement économiques pressants identifiés par l'ensemble des communautés et d'encourager les populations à s'engager durablement dans la cohésion sociale puisque ce sont des projets qui ne peuvent fonctionner qu'à condition d'une entente intercommunautaire.
7. Un processus contrôlé et nourri par les communautés elles-mêmes : au cours des sessions de dialogue ce sont les participant-es qui identifient les besoins en développement auxquels ils souhaitent répondre ensemble. L'idée de mettre à disposition un périmètre maraîcher aux femmes a été avancée spontanément et collectivement par ces communautés autrefois rivales.
8. Des formations sont proposées aux femmes (foncier, médiation, leadership, négociation, etc.) et aux hommes. Les femmes ont noté que grâce à ces sessions elles ont une meilleure connaissance de leurs droits et possèdent les compétences pour les faire valoir. Certaines formations ont permis de mêler des personnes issues des différentes régions ce qui leur a permis de se rencontrer entre elles et de s'inspirer des situations des autres. Mahmoud, de Keur Madické, a trouvé cela très inspirant pour résoudre les problèmes de son village.
9. Les autorités sont consultées et associées à chaque étape du projet, au niveau national et local. Elles sont sollicitées pour prendre le relais afin de répondre aux besoins en développement exprimés par les populations là où ce n'est plus le rôle du projet et dans la durée. C'est par exemple le cas du Commissariat aux droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société Civile et de la Délégation Générale à la Solidarité, Nationale et à la Lutte Contre

l'Exclusion (TAAZOUR) qui ont engagé leur aide au développement en complément de l'action de Concordis. Cela concourt à la pérennité de la cohésion sociale et au renforcement des relations entre populations et autorités.

10. Une action de plaidoyer est menée auprès des autorités nationales et locales et des autres organisations internationales pour compléter celle de Concordis en faveur du développement dans ces zones. Ainsi, d'autres acteurs sont intervenus pour soutenir l'initiative : des ONG internationales⁹ mais aussi l'État qui, rassuré par la cohésion sociale existante, a financé des équipements pour la mise en culture des terres désormais collectives. En effet, sur les jardins maraîchers, les femmes n'ont besoin que d'un faible investissement de départ pour lancer les semences, dont l'achat est souvent réalisé à leurs frais et en complément du lourd travail, qu'elles effectuent pour l'instant sans machine agricole, de mise en culture de terrains vierges. En établissant une cartographie précise de ces besoins en 2018, remise à jour en 2023, Concordis contribue au plaidoyer en faveur de cet appui extérieur.

Au-delà de ces leçons apprises sur les aspects positifs Concordis a bien sûr conscience des limites, évoquées plus haut. Dans de futurs projets, notre priorité portera sur une collaboration plus étroite avec les acteurs du développement pour accroître les dividendes de la paix, renforcer la confiance dans le processus de résolution de conflits, et ainsi ouvrir de plus grandes portes vers un développement sensible aux conflits.

Dans le futur, l'accent doit être mis davantage sur la création d'un développement durable et sensible aux conflits, afin d'augmenter les dividendes de la paix, de renforcer la confiance dans la cohésion sociale et de relever les défis climatiques et de développement de la région.

Les habitants de la vallée du fleuve Sénégal ont fait preuve d'une résilience remarquable et croissante. En dépit d'un environnement physique difficile et d'une histoire très éprouvante, qui aurait pu facilement déboucher sur un conflit armé, les différentes communautés et groupes du sud de la Mauritanie ont réussi à se transformer.

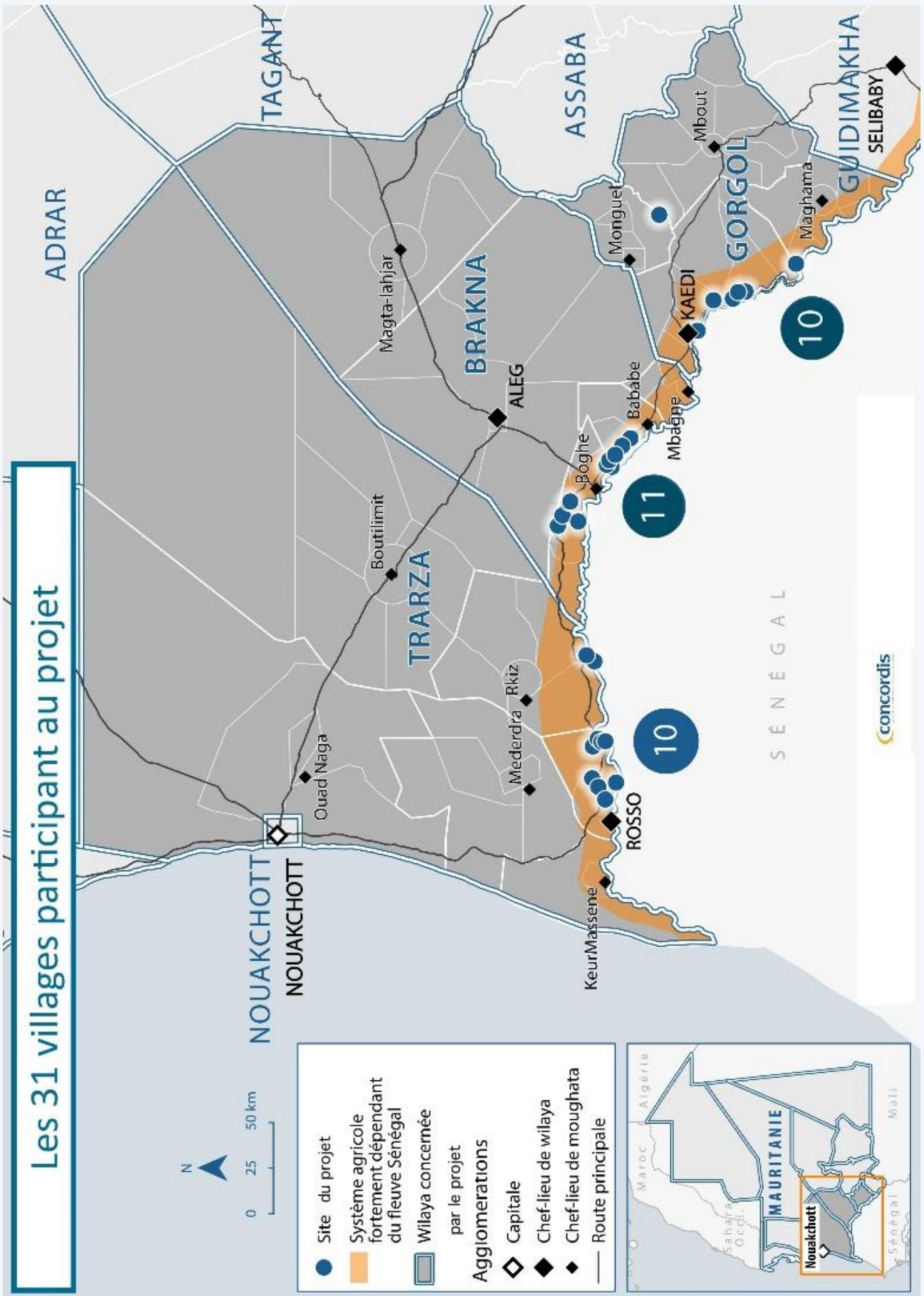
La société civile est naissante mais florissante, les relations hommes-femmes évoluent rapidement et les relations, voire les mariages, entre personnes de communautés différentes sont normalisés.

Mais la Mauritanie a encore de grands besoins en matière de développement, et ses habitants sont en première ligne face aux effets du changement climatique. Nous devons répondre à ces besoins de développement pour eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils constituent toujours une menace pour la cohésion sociale.

Nous demandons donc à ceux qui ont le pouvoir de soutenir, d'appuyer les besoins et les priorités exprimés par les communautés, mis en avant dans les rapports publiés ici :

www.concordis.international/mauritania

⁹ Cette entente a aussi permis d'autres développements comme la mise en place du projet autour du typha financé par le GRET (DIAPO).





Concordis travaille aux côtés de ceux qui sont impliqués ou affectés par les conflits armés, en les aidant à trouver des solutions viables qui s'attaquent aux causes profondes des conflits et contribuent à une paix durable et au développement économique. Nous nous engageons à trouver des solutions qui profitent aux femmes comme aux hommes, aux gouvernements nationaux comme à la société civile.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet : <https://concordis.international/>